

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-6539
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver une augmentation du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le projet Val-Martin - Construction d'un pôle communautaire - Centre communautaire Simone-Monet-Chartrand et d'autoriser des crédits supplémentaires à la contingence du contrat SP-30000 pour les travaux de construction	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> 16078 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 13-L'Abord-à-Plouffe <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-12-18 <b>Date CM souhaitée :</b> 2025-01-14		
<p><b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b>  <b>No contrat :</b> SP-30000  <b>Estimation :</b> 22 292 199,22 \$  <b>Montant :</b> 19 673 680,38 \$</p> <p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>  L-12858</p> <p><b>Titre</b>  Décrétant la construction du Centre communautaire Simone-Monet-Chartrand et décrétant un emprunt de 21 645 000 \$ à cette fin</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-6539												
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-05-03</td> <td>CM-20220503-467</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT SP-30000</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30000, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction d'un bâtiment mixte comprenant le centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, conjointement avec l'Office municipal de l'habitation de Laval (OMHL), pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Groupe Geysler inc. 19 673 680,38 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat;</p> <p>le tout, sous réserve de l'octroi des travaux par l'OMHL.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2022-1365)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-01-28</td> <td>CM-20220128-152</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-12858</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-12858 décrétant la construction du Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand et décrétant un emprunt de 21 645 000 \$ à cette fin.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2021-6605)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-05-03	CM-20220503-467	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30000	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-01-28	CM-20220128-152	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12858
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-05-03	CM-20220503-467	ADJUDICATION - CONTRAT SP-30000												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-01-28	CM-20220128-152	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12858												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-6539
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>À ce jour, 99.3 % des travaux du Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand sont complétés. Pour permettre de finaliser les travaux, il est requis de procéder à l'augmentation du budget du projet afin qu'il passe de 23 095 000\$ à 23 665 000 \$. Il est important de souligner que le règlement d'emprunt en place dispose de fonds disponibles suffisants pour couvrir l'augmentation demandée.</p> <p>L'augmentation requise au montant de 570 000 \$ taxes nettes incluses (2.5% d'augmentation) est expliquée par les éléments suivants:</p> <p><b>CONTINGENCES</b></p> <p>Le montant autorisé pour les contingences de construction lors de l'octroi du contrat des travaux représente 979 388 \$ avant taxes, ce qui est conforme à la Politique de contingences qui était en vigueur en 2021-22, soit un taux d'environ 5,7%.</p> <p>Des omissions aux documents contractuels et de multiples travaux non conformes ont occasionné de nombreux changements. Encore aujourd'hui, à 99,3 % d'avancement des travaux, les professionnels continuent d'émettre des modifications afin de rendre l'immeuble conforme aux normes minimales en vigueur (sécurité des occupants, codes, etc.)</p> <p>Le montant total des contingences est atteint. Nous estimons qu'un montant additionnel de 275 000\$ avant taxes (ou 288 716\$ taxes nettes incluses) serait requis pour finaliser les travaux. La contingence ainsi augmentée représente 7,3% du contrat initial, pour un total de 1 254 388 \$ avant taxes ce qui reste à l'intérieur du taux actuellement en vigueur (10 % pour un bâtiment neuf en mode traditionnel).</p> <p>Par ailleurs, le montant supplémentaire demandé pour les contingences est partiellement compensé par des crédits qui seront appliqués sur le contrat SP-30000 à la fin des travaux.</p> <p><b>AFFECTATION BUDGÉTAIRE DES RESSOURCES</b></p> <p>Depuis 2024, les ressources affectées aux projets du Service de planification et de réalisation des projets sont capitalisables. Pour le projet du Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand, les ressources prévues se terminaient au début de T3-2024. Comme le projet se prolonge, un montant estimé à 303 688 \$ (sans taxes) doit être ajouté au budget du projet.</p> <p>Malgré le fait que ces ressources s'ajoutent au budget du projet, il ne s'agit pas de coûts supplémentaires pour la Ville de Laval car ces ressources, initialement prévues au budget de fonctionnement, seront affectées à ce projet plutôt qu'à un autre.</p> <p><b>HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES</b></p> <p>L'OMHL est responsable des contrats de services professionnels. Les honoraires supplémentaires de conception sont toujours en négociation avec l'OMHL. La Ville estime qu'un montant supplémentaire sera requis en prévision du remboursement à l'OMHL de ces honoraires.</p> <p>De plus, comme le chantier se prolonge actuellement, il est aussi requis de prévoir des honoraires de surveillance, sans égard à toute réclamation que pourra faire la Ville afin de récupérer le coût des erreurs et omissions ayant occasionné des changements et/ou des retards dans l'exécution du contrat.</p> <p><b>FINANCEMENT</b></p> <p>Le règlement d'emprunt L-12858 dispose de fonds suffisants pour couvrir l'augmentation demandée.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>L'augmentation de contingence de 288 716\$ (taxes nettes incluses) n'était prévue au PTI. Une augmentation de 570 000 \$ du PTI pour le projet « 70-00019 Val-Martin - Construction d'un pôle communautaire - Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand » est requise afin que celui-ci passe de 23 095 000 \$ à 23 665 000 \$.</p> <p>L'augmentation comprend la hausse de la contingence ainsi que les dépenses à venir pour terminer le projet.</p> <p>Financement : règlement d'emprunt L-12858</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2024-6539
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au Conseil d'autoriser des crédits supplémentaires de 275 000 \$ pour la contingence du contrat SP-30000 relatif à des travaux de construction du Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand;  (CT: 1829120)  de recommander au Conseil d'approuver, pour les années 2024 et 2025, une augmentation du programme triennal d'immobilisation (PTI) de 570 000 \$ pour le projet 70-00019 « Val-Martin - Construction d'un pôle communautaire - Centre communautaire Simonne-Monet-Chartrand » afin que celui-ci passe de 23 095 000 \$ à 23 665 000 \$;  (CT: 1829120)  D'autoriser le service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12858 un montant de 288 716\$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 20 ans.  (CT: 1829120)		
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1829120    Coût estimé affectant l'année en cours :    CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>  <b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;"> <p>DUBOIS, Monsieur REMI (55379)</p> <p>_____</p> <p>Trésorier</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>2024-12-12</p> <p>_____</p> <p>AN - MS - JR</p> </div> </div>		